

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 2 décembre 2008 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2008-12-332** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 29 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2008

**ACTIVITÉ SPÉCIALE**

4. ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – USINE SARTIGAN

**LÉGISLATION**

5. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA

CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2009
8. DATE : ADOPTION DU BUDGET 2009
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 78-2008 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN SOUFFLEUR À NEIGE
10. QUÉBEC MUNICIPAL : RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION AU PORTAIL
11. NOMINATION : SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

12. IMPUTATION DES COÛTS DE RÉFECTION – SECTEUR DESSERVI : RUE PELCHAT
13. ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION, L'ACQUISITION DE TERRAIN ET LES DROITS DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION DU Puits ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU AINSI QUE DU MODE D'IMPOSITION POUR LE PAIEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
15. ADOPTION DE L'ARTICLE 59
16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION BÉNÉVOLE BEAUCE-SARTIGAN INC. – COMITÉ DE ST-HONORÉ
17. FABRIQUE ST-HONORÉ : SABLAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

FINANCES

18. ANNULATION DES INTÉRÊTS : FACTURATION - LES DÉFIS ST-HONORÉ
19. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 11

20. COMPTES DU MOIS

ÉQUIPEMENT

21. UTILISATION : PÉPINE

22. REMORQUAGE DES VÉHICULES

LOISIRS-SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. SOUMISSION : CAMIONS AUTOPOMPE-CITERNE

24. ENTENTE ENTRE LE COMITÉ DES LOISIRS DE ST-HONORÉ ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

PERSONNEL

25. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE NOËL

INFORMATION

26. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

27. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

28. CORRESPONDANCE

29. AUTRES ITEMS

- APPEL D'OFFRES PUBLIQUE : TRACTEUR ET SOUFFLEUR
- POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS : INTERDICTION DE FUMER DANS LES BÂTIMENTS ET LES VÉHICULES MUNICIPAUX
- COUR MUNICIPALE : NOMINATION DU PROCUREUR
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CORPS DE CADET
- DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE : LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 271
- ADOPTION : DÉROGATION MINEURE – USINE SARTIGAN
- EMPLOYÉS MUNICIPAUX : UTILISATION DES OUTILS PERSONNELS POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

31. CLÔTURE DE LA SESSION

**3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2008**

2008-12-333

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2008 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2008 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

**4. ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – USINE SARTIGAN**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très, avise les gens à l'écoute que l'Assemblée publique de consultation en vue de l'approbation d'une demande de dérogation mineure formulée par la compagnie « Usine Sartigan Inc. » est officiellement ouverte. Il est 19h45. Les contribuables intéressés par cette demande peuvent poser leurs questions en se présentant immédiatement à la salle du conseil.

**5. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2008-12-334

**Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2009**, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 499, rue Principale, le **mardi** et qui débiteront à **19h30**:

- |             |               |
|-------------|---------------|
| - 6 janvier | - 7 juillet   |
| - 3 février | - 4 août      |
| - 3 mars    | - 1 septembre |
| - 7 avril   | - 6 octobre   |
| - 5 mai     | - 10 novembre |
| - 2 juin    | - 1 décembre  |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Le conseiller Monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour

l'adoption du règlement numéro 81-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

**7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2009**

Le conseiller Monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 80-2008 traitant de l'imposition du taux de taxes et de tarifs de compensation de services, pour pourvoir aux dépenses de l'année 2009.

**8. DATE : ADOPTION DU BUDGET 2009**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les contribuables à l'écoute que la présentation des prévisions budgétaires et l'adoption du budget 2009 auront lieu le mercredi 10 décembre 2008.

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 78-2008 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN SOUFFLEUR À NEIGE**

**2008-12-335** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 78-2008, intitulé Règlement décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour l'achat d'un tracteur et d'un souffleur à neige.

**10. QUÉBEC MUNICIPAL : RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION AU PORTAIL**

**2008-12-336** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'adhérer aux services de Québec Municipal (portail Internet) pour l'année 2009. Les coûts s'élèvent à trois cent dix dollars et quarante et un sous (310.41 \$) taxes incluses.

**11. NOMINATION : SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES**

**2008-12-337** **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2009;

**Considérant** que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley nomme Monsieur Denis Champagne conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2009.

**12. IMPUTATION DES COÛTS DE RÉFECTION – SECTEUR  
DESSERVI : RUE PELCHAT**

**2008-12-338** **Considérant** que depuis quelques années, les contribuables résidant dans le secteur des numéros civiques 428 à 436 rue Pelchat, se plaignaient d'odeurs et de refoulements;

**Considérant** que des travaux de réfection s'imposaient sur les réseaux d'égout sanitaire et pluvial de ladite portion de rue ;

**Considérant** que la municipalité a profité du prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau développement domiciliaire des rues Boutin, Ennis et Pelchat pour corriger la situation de la rue Pelchat;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à majorité

**DE** soustraire, du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau développement domiciliaire, les frais de réfection pour la portion de rue situé entre le numéro civique 428 à 436 rue Pelchat ;

**D'imputer** au secteur desservi un montant de quarante-sept milles dollars (47 000) pour lesdits travaux de réfection.

Messieurs Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, et Mario Breton, conseiller au siège numéro 4, ont voté contre cette résolution et ont requis que leurs votes négatifs soient inscrits aux livres de délibérations.

**13. ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION,  
L'ACQUISITION DE TERRAIN ET LES DROITS DE  
PASSAGE POUR LA RÉALISATION DU PUIS  
ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA CONDUITE D'AMENÉE  
D'EAU AINSI QUE DU MODE D'IMPOSITION POUR LE  
PAIEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour

l'adoption d'un règlement modifiant l'article 6 du règlement 364-95 décrétant la confection, l'acquisition de terrain et les droits de passage pour la réalisation du puits artésien du rang 10, de la conduite d'amenée d'eau ainsi que du mode d'imposition pour le paiement de l'emprunt.

## RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2008

---

### RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT 364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION, L'ACQUISITION DE TERRAIN ET LES DROITS DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION DU PUIITS ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU AINSI QUE DU MODE D'IMPOSITION POUR LE PAIEMENT DE L'EMPRUNT

---

**ATTENDU QUE** de nouvelles industries se sont implantées dans notre municipalité;

**ATTENDU QU'** il est devenu nécessaire de mettre à jour l'article 6 du règlement 364-95 afin d'y intégrer de nouvelles catégories pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 17 novembre 2008 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement portant le numéro 79-2008 se lisant comme suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** Catégorie d'immeubles visés

<b>Catégorie</b>	<b>Facteur</b>
<u>Immeuble manufacturière</u>	
- chaque industrie du matériel de transport	
- de moins de 10 employés	8 unités
- chaque tranche de 10 employés supplémentaires unités	2
- chaque autres industries manufacturières	
- de moins de 10 employés unités	12

- chaque tranche de 10 employés supplémentaires  
unités

4

**« ENTRÉE EN VIGUEUR »**

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il modifie l'article 6 du règlement 364-95 portant sur le présent sujet.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une session régulière tenue le 2 décembre 2008 et signé par le maire et la directrice générale  
- secrétaire-trésorière

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE**

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.

**14. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE :**  
**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

**2008-12-339**

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil Économique de Beauce pour l'année 2009 au coût de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) plus les taxes applicables.

**15. ADOPTION DE L'ARTICLE 59**

**2008-12-340**

**Considérant** qu'en vertu de la résolution 2008-11-307, les élus municipaux demandaient à la CPTAQ et à l'Union des producteurs agricoles de conserver la zone agroforestière telle qu'adoptée dans le schéma d'aménagement ;

**Considérant** que des négociations ont eu lieu et que la CPTAQ et l'Union des producteurs agricoles proposent à la municipalité de conserver en zone agroforestière le Sixième rang Sud et de transférer en zone agricole dynamique une partie du secteur Est du Quatrième rang Sud ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la CPTAQ et de l'Union des producteurs agricoles tel que présenté en préambule.

**16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION  
BÉNÉVOLE BEAUCE-SARTIGAN INC. – COMITÉ DE ST-  
HONORÉ**

**2008-12-341** **Considérant** que l'Association bénévole Beauce-Sartigan – Comité de St-Honoré-de-Shenley sollicite la municipalité dans le cadre de leur campagne de financement pour le maintien de leurs activités;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de l'association et de leur verser l'équivalent du montant perçu pour leur consommation d'électricité au local du comptoir familial.

**17. FABRIQUE ST-HONORÉ : SABLAGE DU  
STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

**2008-12-342** **Il** est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de reconduire le protocole d'entente signé le 6 janvier 2004. Cette entente est valide jusqu'à avis contraire de l'une ou l'autre des parties.

**18. ANNULATION DES INTÉRÊTS : FACTURATION – LES  
DÉFIS ST-HONORÉ**

**2008-12-343** **Considérant** que l'organisme Les défis St-Honoré demande d'annuler les intérêts calculés sur leurs factures passées dates;

**Considérant** que Les défis St-Honoré est un organisme sans but lucratif ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de l'organisme est d'annuler les intérêts.

**19. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT  
BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 11**

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois de novembre 2008.

**20. COMPTES DU MOIS**

**2008-12-344** Les comptes du mois de novembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2008 au montant de 52 788.03 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée

dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 10 517.83 \$, les comptes à payer représentent 20 336.80 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 21 933.40 \$.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

### **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-12-344.

---

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

### **21.UTILISATION : PÉPINE**

- 2008-12-345** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'aviser les employés municipaux que la chargeuse-rétrocaveuse, plus communément appelée pépîne, n'est pas attitrée à un seul employé. Tous les employés aptes à la conduire sont autorisés à l'utiliser.

### **22.REMORQUAGE DES VÉHICULES**

- 2008-12-346** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'interdire l'utilisation de la pépîne pour remorquer les véhicules municipaux enlisés.

### **23.SOUMISSION : CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**

- 2008-12-347** **Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux camions incendies de type autopompe-citerne ;

**Considérant** que la municipalité a reçu trois soumissions suite à cet appel d'offres;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Maxi Métal (1983) Inc. au montant de six cent trente mille neuf cent soixante et onze dollars et vingt-cinq sous (630 971.25 \$) incluant les taxes;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir le plus bas soumissionnaire soit la compagnie Maxi Métal (1983) Inc. au prix mentionné en préambule.

### **24.ENTENTE ENTRE LE COMITÉ DES LOISIRS DE ST-HONORÉ DE SHENLEY ET DE LA MUNICIPALITÉ DE**

## SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

**2008-12-348** **Considérant** que le Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds de développement du sport et de l'activité physique » pour la rénovation et l'isolation de l'Aréna ainsi que l'installation d'un système de glace réfrigérée;

**Considérant** qu'à la suite de l'analyse du projet, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé une autorisation de principe pour le versement d'une aide financière maximale équivalent à 50 p. 100 des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 160 809 \$;

**Considérant** que pour obtenir l'autorisation finale, une entente de service doit être conclue entre le Comité des Loisirs et la municipalité afin de faciliter l'accès à l'installation (Aréna) pour la collectivité;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prenne note des engagements du Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley vis-à-vis la communauté.

**QUE** Monsieur Herman Bolduc, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente ci-haut mentionnée afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

### **25. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE NOËL**

**2008-12-349** **Il** est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 23 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.

### **26. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

### **27. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

### **28. CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de novembre 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

29. **AUTRES ITEMS :**

• **APPEL D'OFFRES PUBLIC : TRACTEUR ET SOUFFLEUR À NEIGE**

**2008-12-350** **Considérant** que les élus municipaux désirent acquérir un tracteur et un souffleur à neige neuf;

**Considérant** que la dépense excède 100 000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public.

• **POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS : INTERDICTION DE FUMER DANS LES BÂTIMENTS ET LES VÉHICULES MUNICIPAUX**

**2008-12-351** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'ajouter à l'article 8.16 de la politique de gestion des employés qu'il est interdit de fumer dans tous les bâtiments et véhicules municipaux.

• **COUR MUNICIPALE : NOMINATION DU PROCUREUR**

**2008-12-352** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poullin et résolu à l'unanimité de reconduire pour l'année 2009, le mandat de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale commune.

• **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CORPS DE CADET**

**2008-12-353** **Considérant** que le Corps de Cadets 2680 sollicite la municipalité dans le cadre de sa campagne de financement;

**Considérant** que plusieurs adolescents de notre localité font partie dudit corps;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande et d'octroyer un montant de cinquante dollars (50).

• **DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE : LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 271**

**2008-12-354** **Considérant** que le Ministère des Transports a diminué la limite de vitesse à 70 Km/h sur une partie de la route 271 dans le secteur du rang St-Anne et les quarante arpents;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre demande au Ministère des Transports de réviser leur décision, de remettre la limite de vitesse à 90 Km/h et de demander au service policier de la Ville de St-Georges de faire respecter ladite limite de vitesse;

**En conséquence**, il est résolu unanimement d'appuyer la municipalité de St-Benoît-Labre dans leur requête auprès du Ministère des Transports et du service policier de Ville St-Georges.

**• ADOPTION : DÉROGATION MINEURE – USINE SARTIGAN**

L'assemblée publique prend fin, il est 21h00. Aucune personne intéressée ne s'est présentée.

**2008-12-355** **Considérant** que la compagnie Usine Sartigan, sise au 888, route de Shenley Est, désire agrandir son bâtiment servant d'aire de repos pour les employés;

**Considérant** que le projet de la compagnie Usine Sartigan Inc. ne respecte pas la marge latérale entre la bâtisse et le Quatrième rang Sud ;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation positive au Conseil municipal avec recommandations;

**Considérant** l'affichage, aux endroits prévus, de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique du 2 décembre 2008 à 19h30 à la salle du conseil ;

**Considérant** qu'à cette assemblée, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

**Considérant** qu'aucun contribuable ne s'est présenté;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure d'Usine Sartigan inc. concernant l'agrandissement du bâtiment servant d'aire de repos aux employés à la condition suivante :

- De ne pas tenir la municipalité responsable de bris accidentels qui pourraient subvenir au bâtiment à cause de sa proximité.

Le conseil municipal demande d'aviser les personnes responsables de faire la demande de permis de construction avant de débiter les travaux.

**• EMPLOYÉS MUNICIPAUX : UTILISATION DES OUTILS PERSONNELS POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**2008-12-356** **Considérant** que les employés municipaux utilisent à l'occasion leurs outils personnels pour effectuer des travaux municipaux;

**Considérant** que lors de bris, la municipalité doit défrayer les frais de réparations;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'aviser les employés municipaux que dorénavant la municipalité ne défrayera plus les frais de réparation de leurs outils en cas de bris sur les lieux de travaux municipaux.

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**31. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2008-12-357** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance à mercredi le 10 décembre 2008 à 19h30. Il est 21h05.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.